

Mercredi 24 octobre 2012

Palais du Luxembourg
26 rue de Vaugirard - 75006 PARIS

Formulaire d'inscription

À remplir et retourner signé :

- par courrier électronique à : a.ragon@biogazvallee.com
- par courrier papier accompagné de votre règlement à :
Biogaz Vallée® - 2, rue Gustave Eiffel - 10430 ROSIÈRES-PRÈS-TROYES

Le déjeuner dans les Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat fait l'objet d'une participation financière à verser au plus tard le 17/10/12. Le nombre de places est limité ; en cas de dépassement du nombre de places disponibles, une liste d'attente sera établie avant confirmation définitive de votre participation.

Deux possibilités vous sont offertes pour le déjeuner :

- 1) **Réservation de couverts individuels**
- 2) **Réservation, au nom de votre organisme, d'une - ou plusieurs - table de 10 personnes à laquelle vous conviez les invités de votre choix**

NB : Suite au vif succès rencontré par le colloque le matin, les demandes d'inscription au colloque sont placées désormais sur liste d'attente et seront satisfaites en fonction des désistements.

Les possibilités d'accès au cocktail et au déjeuner ne font, elles, pas l'objet de limitation pour l'instant.

Organisme

Nom de l'organisme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

Site internet :

SIRET (ou SIREN) :

TVA intracommunautaire :

Nature de l'organisme :

Entreprise (industries, exploitations agricoles, sociétés d'économie mixte, etc.)

Chiffre d'affaires :

- ≤ 10 millions €
- entre 10 et 50 millions €
- > 50 millions €

Collectivité (collectivités territoriales, syndicats et groupements divers de collectivités, etc.)

Compétent(e) dans ce(s) domaine(s) :

- Développement économique
- Environnement (déchets, énergie, eau...)
- Aménagement du territoire
- Autre

Population :

- ≤ 50 000 hab.
- > 50 000 hab.

Autre (établissement d'enseignement et/ou de recherche, chambres consulaires, associations, une personne qualifiée de la société civile, etc.)

Préciser :

Participant

Veillez renseigner les coordonnées de chaque participant en cas d'inscription de plusieurs personnes du même organisme.

Titre : Mme M.
Prénom : Nom :
Fonction :
E-mail :
Tél. direct : Tél. mobile :

À l'issue du colloque sera organisée une photo officielle des adhérents Biogaz Vallée® autour de Philippe ADNOT, Sénateur et Président du Conseil général de l'Aube.

Êtes-vous adhérent Biogaz Vallée® ? Oui Non
Souhaitez-vous le devenir ? Oui Non

Inscription et règlement

Vous vous inscrivez pour le mercredi 24 octobre 2012 :

Colloque : 9h - 12h15, salle Monnerville -> inscription placée sur liste d'attente

Cocktail : 12h30 - 13h, salon René Coty

Déjeuner : 13h - 15h, salons de Boffrand de la Présidence du Sénat

Je réserve 1 couvert à mon nom et je règle une participation de 83,72 € TTC par pers. (70 € HT)

En cas d'inscription de plusieurs personnes, préciser le nombre total de couverts requis :

Je réserve 1 table de 10 pers. et je règle une participation de 1 196 € TTC par table (1 000 €HT)

Si vous souhaitez réserver plusieurs tables, préciser le nombre total requis :

Mode de règlement choisi : Chèque Virement / Mandat administratif

Adresse de facturation si différente de celle indiquée précédemment :

Organisme à facturer :
Adresse :
Code postal Ville :
Pays :
SIRET (ou SIREN) :
TVA intracommunautaire :
Contact administratif :
Tél. direct Email :

Engagement

Fait le à

Signature :

Cachet de l'organisme

Informations pour votre règlement

Veillez nous faire parvenir votre règlement au plus tard le 17 octobre 2012. Une facture vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Pour rappel, les coordonnées postales et bancaires de l'association sont les suivantes :

Païement par chèque :

Association Biogaz Vallée®
2, rue Gustave Eiffel
10430 ROSIERES-PRES-TROYES
FRANCE

Païement par mandat administratif ou virement :

Titulaire du compte : ASSOC. BIOGAZ VALLEE
Domiciliation : CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE C. AFF. TROYES
Code banque : 11006 Code guichet : 55000 N° compte : 52124019079 Clé : 25
IBAN : FR76 1100 6550 0052 1240 1907 925 BIC : AGRIFRPP810

Conditions d'inscription / annulation

Les inscriptions payantes sont facturées à l'inscription. Si le règlement ne peut être joint lors de l'inscription, les administrations ont la possibilité de fournir un bon de commande dûment signé par l'autorité compétente. En cas d'annulation, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Les inscriptions non réglées ne seront pas prises en compte.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, nous vous informons que les informations qui vous sont demandées feront l'objet d'un traitement automatisé de données à des fins commerciales. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification si nécessaire.

Le service Relations participants est à votre disposition pour répondre à vos questions :

Angélique RAGON
a.ragon@biogazvallee.com

Association Biogaz Vallée®
N° SIRET 753 044 098 00014
APE 9412Z